

 <p>USSON-EN-FOREZ VILLE ADI 00007 NATURE</p>	<p>Extrait du registre des arrêtés De la commune D'USSON EN FOREZ</p>	<p>Arrêté n° 2024-33 du 19 juillet 2024 Réglementant la circulation Sur l'avenue de la Gare Dimanche 25 août 2024 MARCHÉ DOMINICAL VOGUE ANNUELLE</p>
--	---	---

Le maire de la commune d'Usson en Forez

Vu les articles L 2212-1, L.2212-2 (alinéas 1- et 3) et L. 2213- du Code des Collectivités Territoriales

Considérant que la fête patronale doit se dérouler le week-end des 24-25 août 2024 avec l'installation de forains sur la place de l'église ;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir un autre emplacement pour les forains du marché le dimanche 25 août 2024

ARRETE

Article 1 : La place de l'église étant occupée par les forains de la vogue, le dimanche 25 août 2024, le marché se déroulera sur l'avenue de la Gare.

Article 2 : Le stationnement et la circulation sont interdits avenue de la Gare dans la portion comprise entre la RD 91 et l'avenue Jean Dupret entre 7 heures et 13 heures 30.

Article 3 : La circulation sera déviée par la rue Poncetton (RD 91) et l'avenue Jean Dupret.

Article 4 : la mise en place de la signalétique adéquate sera assurée par la commune.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté :

- Gendarmerie de Saint-Bonnet-le-Château

Fait à USSON EN FOREZ le 19 juillet 2024

Le Maire,
Hervé BEAL

